Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 12 février 2019

PUBLIE LE : 20 FEV. 2019

Délibération n°120219-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2019

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE Geneviève L'ETANG, DELEGUEE SUPPLEANTE Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
Délégués présents	:	7
Délégués comptant pour le vote	:	5

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

SI MONTE CRISTO / CS – 120219-3

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019, annexé à la présente délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 19 FEV. 2019

Transmis en Préfecture et affiché le 20 FEV. 2019

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

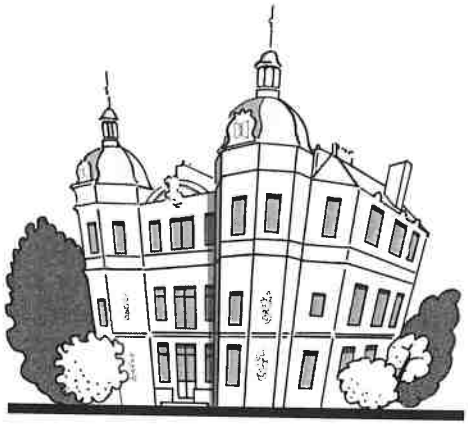

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

pour l'aménagement de la propriété de

MONTE CRISTO

Rapport d'orientation budgétaire

2019

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

SI MONTE CRISTO-CS/120219

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus en 2019), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire a pris comme principe une participation des communes équivalente à celle de l'exercice 2018 et la reprise anticipée des résultats 2018 permettant d'assurer l'équilibre budgétaire tout en évitant des appels à cotisation inutiles. N'étant pas envisagés, il n'est pas fait mention d'engagements pluriannuels.

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018 est de l'ordre de 353 k€ alors qu'il s'établissait à 302 k€ en 2017.

En investissement, on constate un déficit cumulé prévisionnel de l'exercice de l'ordre de 26 k€ en raison des dépenses liées à la mission d'étude et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc exécutée en 2018. Ce déficit sera soldé par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en 2019.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I - Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Etudes et travaux (81 k€)

Dans le cadre de la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc, les études vont se poursuivre en 2019. Les travaux n'interviendraient pas avant l'exercice 2020.

En 2018, le syndicat a fait procéder au relevé topographique de la propriété (constructions, clôtures, murs périphériques, arbres, allée, mesurage des fils d'eau, etc). Une partie de la mission diagnostics pour le pavillon d'accueil a également été réglée.

En 2019, la mission d'étude et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc se poursuivra. Il s'agira de terminer les diagnostics et l'étude prospective concernant le pavillon et le parc mais aussi d'élaborer le programme technique détaillé.

b) Remboursement des emprunts (48 k€)

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élèvent à 48 k€ pour l'année 2019. Dans le détail, la part de l'emprunt souscrit en 2006 (dernière annuité en 2021) pour les travaux de la terrasse est de l'ordre 35 k€ et la part des emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031) est de l'ordre de 13 k€.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

c) Autres dépenses d'investissement (21 k€)

Il est prévu l'achat du matériel nécessaire au parcours sonore (11 k€) et de matériel divers, pour environ 10 k€.

d) Déficit d'investissement (26 k€)

A la fin de l'exercice 2018, il est constaté un déficit de la section d'investissement de l'ordre de 26 k€. En effet, le montant des dépenses engagées en 2018 ont été supérieures aux recettes propres de la section.

2) Les recettes d'investissement

a) Le Fonds de Compensation de la TVA (12 k€)

Le syndicat va percevoir en 2019 le FCTVA sur les dépenses d'investissement faites en 2017.

b) Les autres recettes d'investissement (164 k€)

Il convient de prévoir l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (26 k€) afin de couvrir le déficit de la section d'investissement constaté à la fin de l'exercice 2018. Ensuite, pour équilibrer la section d'investissement, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de l'ordre de 126 k€ complète les recettes de la section. Celui-ci pourra être réévalué en cours d'exercice selon les besoins. Pour finir, l'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (12 k€).

II - Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (270 k€)

Un effort particulier est fait pour développer les activités du Château et, par conséquent, diversifier les recettes. Outre la poursuite des activités telles que les visites théâtralisées, les animations enfants, les « meurtres au château », il sera mis en place une seconde journée thématique, une journée musicale ainsi qu'une activité « escape game » en basse saison. Par ailleurs, l'établissement développe son offre interactive en mettant en place, en complément du parcours découverte créé en 2018, un parcours sonore 3D immersif dans l'univers d'Alexandre Dumas. Le coût de la création de ce parcours est de l'ordre de 18 k€.

L'accent est également mis sur le développement du rayonnement extérieur du syndicat (57 k€) au travers, par exemple, de la promotion de la journée thématique du mois de juin par une prestation de communication, réalisée par une société de communication spécialisée dans les réseaux d'influence et les relations presse ou de parutions publicitaires dans les magazines.

Pour finir, les dépenses liées aux contrats de maintenance sont en augmentation par rapport à l'exercice 2018 (+ 9 k€). En effet, l'absence de gardien nécessite la mise en place d'une vidéo et télésurveillance pour le Château d'If tandis que la surveillance du pavillon d'accueil est également renforcée par un même système. Pour finir, en l'absence d'une alarme incendie pour le Château et le pavillon, celle-ci est installée en 2019.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (222 k€)

En ce qui concerne les charges de personnel, il a été pris comme hypothèse les éléments suivants :

- La présence d'un agent titulaire à temps plein ainsi que d'un agent non-titulaire à temps plein et un second agent non-titulaire à 80 %.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 26/02/2019
Date de réception préfecture : 26/02/2019

- La gestion externalisée de l'accueil. En effet, suite au départ du Directeur du Domaine, en raison de fortes contraintes sur le planning des agents d'accueil en haute et basse saison entraînant des difficultés de recrutement, le syndicat envisage de faire appel à une société spécialisée pour l'accueil. Faire appel à une société spécialisée dans les prestations d'accueil permet au syndicat de résoudre ces problématiques. Le coût supplémentaire pour une telle prestation, par rapport à une gestion en régie, est de l'ordre de 6,5 k€ sur un an.

Pour finir, la part de la masse salariale des services centraux des syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye à la charge du musée est imputée également au chapitre 012. Le montant payé par le syndicat reste stable par rapport à 2018.

A titre d'information, un atelier de mutualisation des personnels a été mené en 2018 avec l'ensemble des agents du Château de Monte Cristo et du Musée Promenade. Cette réflexion doit permettre, à un coût maîtrisé, de faire bénéficier chaque établissement des compétences spécifiques des agents.

Compte-tenu de ces éléments, il est envisagé une augmentation du chapitre 012 de l'ordre de 7 k€ en prenant en compte les hypothèses évoquées ci-dessus.

c) Autres chapitres (171 k€)

Il s'agit notamment des indemnités des élus (9 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des intérêts des emprunts (6 k€), de la dotation aux amortissements (12 k€) et d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (126 k€).

2) Les recettes de fonctionnement

a) *Produits des services et ventes diverses (186 k€)*

L'année 2018 a été une année exceptionnelle. Le Domaine n'a pas connu une telle fréquentation depuis l'entrée d'Alexandre Dumas au Panthéon en 2002 et les recettes boutique sont de fait également en augmentation. Cette situation est vraisemblablement le résultat de la diversification des activités et des produits boutique proposées aux visiteurs conjuguée aux efforts de communication menée par la gestionnaire de l'établissement.

Pour l'exercice 2019, par prudence, il est envisagé une stabilisation des recettes billetterie autour de 140 k€ au vu des efforts constants pour développer les activités et faire connaître le Château ; et des recettes boutique de l'ordre de 30 k€.

Enfin, le syndicat perçoit une redevance de la Clinique de l'Europe au titre de l'occupation du parking (16 k€).

b) *La participation des communes (308 k€)*

Le rapport d'orientation budgétaire prend pour hypothèse le maintien de la participation des communes au même niveau par rapport à l'exercice 2018. Pour sa répartition entre les communes, c'est la population légale 2016 entrant en vigueur le 1er janvier 2019 (données de l'INSEE) qui sera prise en compte.

c) Excédent de fonctionnement cumulé (353 k€)

La prévision d'excédent de fonctionnement cumulé est supérieure à celle inscrite au budget 2018 (+ 51 k€). Au vu du déficit de la section d'investissement, il est nécessaire de procéder à l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à de la section d'investissement. Avant cette affectation, l'excédent constaté était de l'ordre de 379 k€.

Pour finir, il est envisagé un solde de cet excédent de l'ordre de 185 k€ à la fin de l'exercice 2019, principalement en raison du financement, par la section de fonctionnement, de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Rapport d'orientation budgétaire 2019 - Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de MONTE CRISTO

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion du domaine de Monte-Cristo est composé de trois communes :

- Le Port-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Pecq.

La population totale de ces trois communes est de 38 484 habitants (chiffres INSEE 2016).

Le syndicat intercommunal est un syndicat à vocation unique.

2) Les compétences du Syndicat

La mission du Syndicat intercommunal de Monte-Cristo est de préserver le domaine, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'évènements culturels.

L'ouverture du Château au public s'est faite suite à une campagne de travaux de 1990 à 1994.

Un espace d'accueil, une boutique, des parkings ont été créés et du personnel a été engagé afin d'assurer la surveillance, l'accueil et la vente de produits dérivés.

Le domaine de Monte-Cristo ouvre à la visite en 1994 après une très vaste campagne de restauration touchant le château de Monte-Cristo dans son ensemble, le parc, ainsi que le système hydraulique des cascades.

En 2016, d'importants travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If ont été entrepris.

Le domaine de Monte-Cristo est situé dans la Ville de Port-Marly ; il est composé d'un parc de 3 hectares aménagé à l'anglaise avec des grottes, des cascades et des bassins ainsi que de monuments historiques : le château de Monte-Cristo, demeure d'Alexandre Dumas et le château d'If, cabinet de travail de l'écrivain.

ROB 2019 - Annexe 2

ETAT DE LA DETTE 2018-2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
01-Monte Cristo	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	25/08/2006	25/08/2006	25/01/2007	450 000,00	F	-	4,10%	110 296,48	74 998,00	38 252,29	-	-
726592 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	-	1,95%	85 287,54	79 199,77	72 992,72	66 664,04	60 211,34
833442 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	26/05/2016	09/12/2016	19/02/2017	100 000,00	F	-	1,55%	87 931,02	81 034,46	74 137,90	67 241,34	60 344,78
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							**650 000,00**				**283 515,04**	**235 232,23**	**185 382,91**	**133 905,38**	**120 556,12**
Total général							**650 000,00**				**283 515,04**	**235 232,23**	**185 382,91**	**133 905,38**	**120 556,12**

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-3-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019